



# Commission Départementale d'Arbitrage

## Devenir Arbitre ou Commissaire Sportif Départemental Saison 2018 - 2019

### Condition d'accès à la formation d'arbitre :

- Être licencié à la F.F.J.D.A pour la saison 2018/2019.
- Être né(e)s en 2004 et avant.
- Pas de grade minimum (il faudra cependant être 1<sup>er</sup> dan pour valider le titre d'arbitre départemental).
- Avoir le titre d'arbitre de club validé dans le passeport sportif par l'enseignant.

### Condition d'accès à la formation de commissaire sportif :

- Être licencié à la F.F.J.D.A pour la saison 2018/2019.
- Être né(e)s en 2004 et avant.
- Pas de grade minimum.
- Avoir le titre de commissaire sportif de club validé dans le passeport sportif par l'enseignant.

### *Inscription*

Les inscriptions se feront via l'extranet fédéral jusqu'au Vendredi 12 Octobre 2018 – 24h00.  
Les candidats sont tous convoqués le Samedi 13 Octobre 2018 à 13h30 pour le premier stage d'arbitrage de la saison qui aura lieu à la **Salle omnisports, 7 Rue Pierre Hardy 89300 Joigny** (Présence OBLIGATOIRE).

### → Parcours de formation :

#### **Stages : (Obligatoires)**

Samedi 13 Octobre 2018 à Joigny de 13h30 à 17h00.

Samedi 01 Décembre 2018 à Champs-sur-Yonne de 13h30 à 17h00.

#### **Participation aux manifestations officielles (selon le planning établi par la commission d'arbitrage) :**

Samedi 20 Octobre 2018 – Tournoi de l'Yonne ind. Benjamins et Minimes – Paron (Gymnase Roger Treillé).

Samedi 08 Décembre 2018 – Championnat Interdépartemental Cadet(te)s 58/89 – Guérigny (58).

Dimanche 09 Décembre 2018 – Critérium de l'Yonne Poussins, Benjamins, Minimes – Migennes (Salle des Sports).

#### **Participation aux interclubs :**

Dimanche 25 Novembre 2018 – Interclubs n°1 – Secteur Nord : Sens / Secteur Sud : Saint Florentin.

Dimanche 27 Janvier 2019 – Interclubs n°2 – Secteur Nord : Villeneuve-sur-Yonne / Secteur Sud : Ligny-le-Châtel.

Dimanche 07 Avril 2019 – Interclubs n°3 – Secteur Nord : Pont sur Yonne / Secteur Sud : Charny.

### → Validation du titre :

Le formateur validera le titre d'arbitre ou de commissaire sportif départemental quand il jugera que le candidat a le niveau adéquat pour devenir officiel.